

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DE L'ETUDE D'EVALUATION DE L'APPUI BUDGETAIRE COMME MECANISME DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES

I. Contexte

Dans le cadre du travail préparatoire à sa relève, le Programme d'appui à la Décentralisation en Milieu rural (PADMIR), à travers le comité technique de suivi a initié un certain nombre d'actions de réflexions autour de thèmes centraux.

C'est ainsi que, le financement à travers l'appui budgétaire a été identifié comme un axe de réflexion important en ce sens qu'il est apparu ces derniers temps comme un mécanisme approprié -et très prisé par les partenaires- de financement du développement des collectivités locales.

Le PADMIR étant pionnier dans le domaine du financement par appui budgétaire des collectivités locales, il a été jugé nécessaire, dans la perspective de la relève de réfléchir dans l'optique de cerner les principaux contours.

Cette réflexion se fera par le comité technique de suivi du PADMIR avec l'appui d'un consultant.

II. Objectifs

L'objectif général est d'évaluer les mécanismes de financement des collectivités locales à travers le procédé de l'appui budgétaire. Dans ce sens, il s'agira de réfléchir sur les différentes composantes de la mobilisation des fonds, de la passation ~~des marchés de l'exécution technique et financière des micro projets mais~~ également du système de reporting (suivi des opérations , tenue des comptes, établissement des situations d'exécution etc.) et le régime juridique des infrastructures réalisés.

De façon plus spécifique, il sera nécessaire de réaliser les tâches suivantes :

- évaluer l'approche « appui budgétaire » en tant que procédé de financement du développement local par ressources extérieures ;
- évaluer le processus de mobilisation des ressources du bailleur aux bénéficiaires finaux
- évaluer les forces et faiblesses du circuit financier du Trésor en tant que mécanisme de mise en œuvre de cet appui (forces, faiblesses, limites et adaptations nécessaires) ;
- évaluer les problèmes posés par la contrepartie des populations et des collectivités locales et étudier les voies et moyens de mettre en place un système adéquat de sa libération ;
- étudier la faisabilité et pertinence du système du financement élargi (participation des émigrés, des organisations communautaires de base (OCB), des groupement de promotion féminine (GPF), des organisations villageoises de développement (OVD) etc.)
- les problèmes liés à la propriété et à la gestion et l'entretien des infrastructures réalisées par appui budgétaire etc.

III. Résultats attendus

- une évaluation du procédé de « l'appui budgétaire » réalisée ;

- le processus de mobilisation des ressources du bailleur aux bénéficiaires finaux évalué et des propositions faites
- les forces et faiblesses du circuit financier du Trésor dans le financement du développement local relevées ;
- un mécanisme réfléchi et adapté de libération de la contrepartie proposé ;
- la problématique du financement élargi posée et sa pertinence discutée ;
- la propriété infrastructures réalisées par appui budgétaire clairement déterminée et les règles d'entretien et de gestion définies.

IV. Méthodologie et mandat des acteurs

Le travail sera fait par le comité technique en relation avec un cabinet à recruter.

4-1 mandat du comité technique

il est chargé de la mise en œuvre de l'étude. Ainsi, il a pour mandat de mener dans la réflexion autour des différentes questions que soulève l'évaluation du mécanismes de l'appui budgétaire. Pour cela, il se réunira suivant un calendrier et toutes les fois que besoins dans les délais impartis pour la réalisation de l'étude.

4-2 mandat du cabinet ou expert

il pourrait s'agir d'un cabinet ou expert individuel.

S'il s'agit d'un cabinet, il devra être composé ou tout au moins avoir des relations contractuelles avec des experts possédant une formation académique pertinente et une expérience pratique d'au moins cinq (5) ans dans leurs domaines respectifs. Il devra en conséquence présenter une expérience avérée en matière de décentralisation, de développement local et de finances locales.

L'équipe du cabinet devra comprendre :

- un expert en Décentralisation Développement Local, chef de mission totalisant au moins dix (10) ans d'expérience;
- un spécialiste en finances des collectivités locales ou équivalent avec cinq (05) ans d'expérience
- un expert en droit.

La connaissance ou la pratique des projets et programmes d'appui aux collectivités locales serait un atout.

S'il s'agit d'un expert indépendant, il devra justifier de toutes ces expériences et qualifications

Le consultant est chargé entre autres :

- de l'élaboration en rapport avec le comité technique du plan de travail ;
- de la préparation matérielle des réunions et éventuellement des missions de terrains qui s'avèreraient nécessaires à mener ;
- de la recherche et mise en commun de la revue documentaire sur le thème
- de la rédaction des comptes rendus de réunions et rapports de mission
- de l'élaboration du rapport provisoire de l'étude ;
- de l'élaboration du rapport technique de l'étude ;

V - Présentation des rapports :

En plus des copies papier des rapports, le Cabinet soumettra au comité technique de suivi une copie électronique du plan, du rapport provisoire et du rapport final en format MS Word et Excel. Le rapport comprendra nécessairement un résumé des conclusions de la mission et sera rédigé en trois temps:

- le plan de travail devra être transmis à la Coordination nationale du PADMIR au plus tard une semaine après notification de la lettre de mission l'invitant à commencer le travail. Il devra comprendre la stratégie de mise en œuvre la mission ;
- Le rapport provisoire devra être transmis à la Coordination nationale du PADMIR en quinze (15) exemplaires reliés au plus tard quatre cinq (45) jours après la lettre de mission.

Le rapport final en quinze (15) exemplaires reliés au plus tard un (01) mois. Il doit comporter les observations du comité de pilotage du PADMIR au quel le rapport provisoire devra être soumis ainsi qu'à l'atelier de capitalisation.

Le texte final sera organisé selon l'usage (table des matières, résumé administratif, annexes, etc.) et comportera un nombre suffisant de tableaux et graphiques pour éclairer la situation décrite dans le texte. Bien que chaque thème du plan proposé puisse faire l'objet d'un développement important, le Cabinet devra faire un effort de synthèse pour que le rapport final, excluant les annexes, comporte une cinquantaine de pages au maximum en caractère de 12 (arial) interligne simple.

Les principales observations, recommandations et décisions du Comité de Pilotage feront l'objet d'une note écrite remise au Consultant par la coordination nationale du PADMIR pour leur prise en charge.

VI Durée de l'étude

L'étude est prévue pour une durée trois (3) mois à partir de la date de notification. En plus des honoraires, le budget présenté par le cabinet doit inclure les missions de terrain, la production des rapports, les restitutions au Comité de Pilotage et autres frais connexes.

VII BUDGET

Le budget devra comprendre les honoraires et autres frais du ou des consultant(s), les frais de mission de terrains, la prise en charge des réunions du comité technique (perdiems, restauration, location de salle etc.) la prise en charge des réunions du comité de pilotage, l'organisation de l'atelier de capitalisation et éventuellement le voyage au Mali.